



ACTE D'AUTORISATION

Amendement d'une autorisation nationale

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le meta SPC:

Brunel NaClO - Famille de produits biocides - meta SPC 2 est autorisé conformément à l'article 48 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 06/03/2032. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:

BRUNEL-CHIMIE DERIVES SAS

Numéro BCE: 772556401

RUE HARALD STAMMBACH 16

FR 59290 WASQUEHAL

- Nom commercial des produits contenus dans le meta SPC:

- o BRUNEL Gel WC désinfectant
- o STARWAX Antimoisissures désinfectant

- Numéro d'autorisation du meta SPC: BE2022-0012-02-00

- Utilisateur autorisé: Uniquement pour le grand public

- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:

- o AL - Autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Active chlorine released from sodium hypochlorite (CAS 7681-52-9): 3,59% - 3,59%

- Substances préoccupantes :

Oxyde de myristamine (CAS 3332-27-2): 1,77% - 1,77%
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2): 1,284% - 1,284%
Sodium hypochlorite (CAS -): 3,77% - 3,77%

- Type de produit et usage en vue duquel le meta SPC est autorisé:

2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Uniquement autorisé pour désinfecter les cuvettes de toilettes.
--

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 15 mois
- Organismes cibles:
 - o Bactéries
 - o Levures
 - o Champignons

§2. Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Brunel NaClO - Famille de produits biocides - meta SPC 2:

BRUNEL-CHIMIE DERIVES, FR

- Fabricants Active chlorine released from sodium hypochlorite (CAS 7681-52-9):

ARKEMA FRANCE, FR
Kem One, FR
VYNOVA BELGIUM, BE
Nouryon Industrial Chemicals B.V., NL
PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS SAS, FR
METAUX SPECIAUX, FR
INOVYN Belgium, BE
INOVYN Trade Services, BE
PPC SAS France, FR
INOVYN Manufacturing Belgium, BE

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:

- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom Brunel NaClO - Famille de produits biocides, avec le numéro d'autorisation BE2022-0012-00-00.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

§4. Classification des produits contenues dans le meta SPC :

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-GHS:

Code H	Classe et catégorie
H290	Substance ou mélange corrosif pour les métaux - catégorie 1
H314	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1C



Code H	Classe et catégorie
H318	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 1
H400	Toxicité aiguë (milieu aquatique) - catégorie 1
H411	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 2

§5. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit libre

Bruxelles,
Reconnaissance mutuelle simultanée, le 24/05/2022

Amendement d'une autorisation nationale,

POUR LE MIISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
(Par A.M. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: louis lucrèce

Le: 01/08/2022